



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026**

Membres en exercice : 42
Présents : 32
Votants : 35
Date convocation : 5 février 2026
Date d'affichage : 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à la salle Blanche MONTEL à Luzarches,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents : (32) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles BONDOUX, Franck LEYGUES, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir (3) : Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD,

Absents : (7) Aline CARON, Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Sylvie LOMBARDI, Fabrice DUFOUR,

Secrétaire de séance : Jean-Noël DUCLOS

N°2026/04	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France
-----------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs permanents approuvé par le Conseil communautaire en date du 3 décembre 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, en date du 20 janvier 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 février 2026,

Considérant, que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en procédant à la création de postes ainsi que, après avis préalable obligatoire du Comité social territorial, à la suppression de postes et aux modifications de quotité horaire de travail.

En l'espèce :

- Suite à la réussite d'un concours dans l'Administration de l'Etat, le responsable d'exploitation et des services techniques de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France doit être remplacé, à compter du 30/12/2025. La procédure de recrutement a été lancée, permettant l'embauche d'un agent contractuel, au grade d'ingénieur principal, catégorie A, à temps complet, à compter du 7 mars 2026, pour une durée de 3 ans, reconductible, avec possibilité de transformation du contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI), à l'issue des 6 ans, au sein du même poste et dans la même collectivité ;
- Il convient également de procéder à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C), à temps complet, dans le cadre du recrutement en cours d'un agent titulaire de la fonction publique, suite au départ projeté d'un adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, au cours de l'année 2026. Au départ de l'agent remplacé son poste fera alors l'objet d'une suppression du tableau des effectifs.

- Par ailleurs, le Directeur Général des Services remplissant les conditions d'accès au grade d'attaché hors classe, catégorie A, à temps complet, est promouvable à ce poste, à compter du 1^{er} mars 2026.
En parallèle, le poste d'attaché principal est supprimé ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit, avec prise d'effet au 1^{er} mars 2026 :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 01/03/2026

FILIERE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS		POURVUS				VACANTS		Tps Partiels	Variation
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant		
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0	-1
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	0	
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	0	19	14	5	19	0	1	0	
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	1	1	0	0	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE		4	0	3	2	1	3	0	1	0	
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	0	1	2	0	2	0	0	0	1
FILIERE CULTURELLE		6	0	5	6	0	6	0	0	0	
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 01/03/2026		31	0	28	23	6	29	0	2	0	

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 1er MARS 2026							
FILIERE	CATEGORIE	VACANT	POURVU	Temps complet	Temps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	A		1	1		35h	
FILIERE CULTURELLE						0	
CONTRAT DE PROJET	C		2		2		
Total nombre de postes non permanents au 1er/03/2026		0	3	1	2	0	

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE							
FILIERE ADMINISTRATIVE	CONTRAT	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
APPRENTI COMMUNICATION			1			Alternance	
APPRENTI DEV ECO		1					

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin